



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 102372

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'emploi par les collectivités locales des agents de surveillance de la voie publique (ASVP). L'Inspection générale de l'administration a rendu récemment son rapport sur le rôle et le positionnement des polices municipales. Les ASVP sont parfois employés à des tâches de sécurisation générale, à exercer des patrouilles conjointes avec les forces de police nationale. Ces personnels sont ainsi détournés de leur véritable champ de compétence ; une situation dont sont régulièrement saisis les représentants de l'État dans les régions, par les organisations syndicales professionnelles avec peu d'effets. Ces organisations, c'est par exemple le cas de l'USPPM, préconisent depuis longtemps que le port de toute tenue faisant référence à la couleur bleue soit proscrit pour ces personnels afin d'éviter toute confusion avec la police nationale, et une utilisation détournée de ces agents. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour mettre un terme à une cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102372

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2442

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)